

ÉVÊCHÉ

DE QUIMPER

ET DE LÉON



ÉTAT DES ÉCOLES LIBRES

Quimper, le 31 Octobre 1903.

M

Je vous prie de vouloir bien répondre, dans le plus bref délai possible, aux questions suivantes, dont j'ai besoin pour la confection de l'Ordo diocésain.

Paroisse des *Carmes Brest*

École libre de Garçons.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de garçons ?

R. *oui*

2° Par qui est-elle tenue ?

R. *Par les frères de la Trappe*

Et combien a-t-elle de maîtres ?

R. *deux*

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. *90 petits enfants de 6 à 10 ans. L'école est une pépinière*

Et combien de pensionnaires ? *pour la grande école des frères de Brest*

R.

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. *à la Société des intérêts catholiques de Brest*

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. *Moyennant la rétribution scolaire et quelques souscriptions volontaires*

Paroisse de

École libre de Filles.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de filles ?

R.

2° Par qui est-elle tenue ?

R.

Et combien a-t-elle de maîtresses ?

R.

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R.

Et combien de pensionnaires ?

R.

4° A qui appartient l'immeuble ?

R.

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R.

École communale de filles.

5° L'École communale est-elle encore tenue par des Religieuses ?

R.

Sinon, à quelle date a eu lieu la laïcisation ?

R.

Personnel congréganiste.

6° En dehors des écoles, reste-t-il des Religieuses occupées aux œuvres paroissiales ?

R.

Quel en est le nombre ?

R.

A quelle congrégation appartiennent-elles ?

R.

Veuillez bien, M , répondre sur cette feuille, et la retourner immédiatement à l'Évêché.

Votre tout dévoué en N.-S.,

† FRANÇOIS-VIRGILE,

Évêque de Quimper & de Léon.